



# SAGE Léon-Trégor

## Lettre d'informations

### ÉDITO



#### Pourquoi un SAGE?

« Comment concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau ? »

Voilà la question à laquelle devra répondre le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Léon-Trégor.

À l'échelle de 53 communes, ce document de planification doit concilier :

- les besoins en eau de tous (usages domestiques, industriels, agricoles...),
- les usages (conchyliculture, baignade, pêche à pied...),
- tout en préservant les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides...) et en anticipant les risques climatiques (sécheresses, inondations, submersions marines).

Sans attendre sa mise en œuvre, l'actualité 2012 a été marquée par :

- la consultation de la Commission locale de l'eau (CLE) sur les programmes d'actions développés par les syndicats mixtes de l'Horn (Horn-Guillec) et du Trégor (Douron) dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes ;
- la participation à l'étude départementale sur l'alimentation en eau potable portée par le Conseil général du Finistère (les ressources, leur protection, l'évolution des besoins...),
- et le portage de la charte des jardinerie par le SAGE.

Pour ce 1<sup>er</sup> numéro, je vous souhaite bonne lecture et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2013 !



**Stéphane LOZDOWSKI**  
Président de la CLE  
du SAGE Léon-Trégor  
Président du Syndicat mixte  
du Haut-Léon

### PRÉSENTATION DU SAGE LÉON-TRÉGOR

Le territoire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Léon-Trégor s'étend de l'anse du Kernic à l'ouest à la baie de Locquirec à l'est. Il englobe les bassins versants compris entre le ruisseau du Frouit et la rivière Douron, soit une superficie de 1 100 km<sup>2</sup>.

53 communes sont concernées, 51 du Finistère (de Plounévez-Lochrist à Locquirec, de l'île de Batz à Commana) et 2 des Côtes d'Armor (Plestin les Grèves et Trémel).

Parmi les enjeux ayant justifié la mise en place de cet outil de planification dans le domaine de l'eau, peuvent être mentionnés :

- la restauration de la qualité des eaux brutes utilisées pour l'alimentation en eau potable,
- la restauration de la qualité bactériologique des eaux littorales,
- la protection et le développement de la conchyliculture et de la pêche à pied,
- la limitation de la prolifération des phytoplanctons toxiques et des algues vertes,
- la limitation des dommages dus aux inondations,
- la préservation du potentiel écologique des cours d'eau et estuaires,
- la préservation des populations piscicoles et des sites de reproduction.

Les enjeux prioritaires et les actions à mener seront établis dans la concertation par les acteurs locaux, en intégrant les objectifs et dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et de la Directive cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne.

À l'issue de la phase d'élaboration du SAGE, les actions seront mises en œuvre par l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs économiques, usagers) en vue de la satis-



faction des besoins et de la préservation des eaux et des milieux aquatiques.

L'élaboration du schéma est assurée par la commission locale de l'eau (CLE), véritable parlement local de l'eau (cf. ci-dessous).

#### Composition de la CLE (44 membres)



La responsabilité de la CLE est grande, dans la mesure où les dispositions du SAGE auront une portée juridique (opposabilité aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents d'urbanisme : cartes communales, plans locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCOT)).

Le Syndicat mixte du Haut-Léon assiste la CLE du SAGE en assurant le secrétariat, l'animation de la démarche et la maîtrise d'ouvrage des études.



Commission locale de l'eau

# ZOOM SUR L'EAU POTABLE

Nous avons l'habitude de disposer de l'eau au robinet. Mais savons-nous toujours d'où elle provient ?

Chaque année, sur le périmètre du SAGE Léon-Trégor, quelques 7 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont mobilisés pour satisfaire les besoins des 110 000 habitants et des acteurs économiques.

La production est assurée par 9 syndicats et 8 communes, à partir des eaux des rivières (Penzé, Coatoulzac'h, Jarlot, Dourduff, Douron), ou bien des eaux souterraines. La distribution est assurée par les 9 syndicats producteurs, 4 syndicats spécifiques et 19 communes.

## • Rendre l'eau potable

L'eau potable est appelée à satisfaire des usages variés : les besoins alimentaires, ménagers... Elle doit pouvoir être bue sans effets néfastes pour la santé. C'est pourquoi les eaux prélevées dans le milieu naturel subissent divers traitements avant d'être acheminées vers les réservoirs (châteaux d'eau, réservoirs au sol), puis dans les réseaux. Les traitements sont adaptés selon l'origine de l'eau (eau superficielle ou souterraine). Ainsi l'élimination des micro-organismes pathogènes et des substances indésirables (polluants chimiques, excès de sels minéraux) d'une eau de rivière implique les étapes suivantes :

- 1 - **Dégrillage-Tamissage** (enlèvement des éléments solides les plus gros...).
- 2 - **Clarification** (agglomération et décantation des particules en suspension).
- 3 - **Traitement au charbon actif** (piégeage de substances indésirables comme les pesticides).
- 4 - **Filtration sur sable** (une épaisse couche de sable arrête les dernières matières en suspension).
- 5 - **Désinfection** (traitement destiné à détruire les germes pathogènes).

Ensuite, la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau doit être maintenue

## • Chiffres clés

	Unité de traitement du Rest (Plouénan)	Unité de traitement du Pillion (Morlaix)
Capacité de production journalière	12 000 m <sup>3</sup>	8 000 m <sup>3</sup>
Nombre de communes alimentées	19 (de Plouescat à Locquéolé)	2 (Morlaix et St Martin des Champs)
Nombre d'habitants desservis	40 500	20 000
Coût des travaux de restructuration	9 600 000 euros	2 300 000 euros



Prise d'eau du Coatoulzac'h

dans les réseaux de distribution jusqu'au robinet du consommateur (chloration).

## • Une eau sous contrôle

Au regard des enjeux de qualité sanitaire, l'eau potable doit répondre aux exigences réglementaires pour une soixantaine de paramètres.

À cet effet, des analyses sont effectuées à différentes étapes : sur les eaux brutes, lors des traitements en usine, en sortie d'usine, sur le réseau et au robinet.

## • Les interconnexions de sécurité

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable en cas d'incident, de travaux de maintenance, de sécheresse, des interconnexions sont réalisées entre réseaux de distribution. Localement, c'est notamment le cas entre 4 syndicats producteurs d'eau (Syndicat mixte de l'Horn, Syndicat mixte de Landivisiau, SIVOM de Morlaix - Saint Martin des Champs et Syndicat des eaux de la Penzé).

## • Des installations récemment modernisées

Afin de garantir la distribution d'une eau répondant aux normes sanitaires, les usines de production du Rest (Syndicat mixte de l'Horn) et du Pillion (SIVOM de Morlaix-Saint Martin des Champs) ont été récemment modernisées.



Unité de traitement du Pillion

## >> Pour en savoir +

- Informations sur la qualité sanitaire des eaux de votre commune : [www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable](http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable)
- Observatoire national sur les services d'eau potable et d'assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) (rubrique « À propos des services »)

## >> Agenda

La gestion de l'eau vous intéresse ?  
Donnez votre avis !  
Eau potable, eaux de baignades, cours d'eau, zones humides...

Tout un chacun est invité à donner son avis, du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Répondez à la consultation du comité de bassin Loire-Bretagne sur le site internet : [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



Bâche d'eaux brutes (usine du Rest)

Éditée à 49 000 exemplaires par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des bassins du Haut-Léon  
2, place de la Mairie - SAINT-THÉGONNEC  
Tél. 02 98 79 64 89 / e-mail : [sageleontregor@orange.fr](mailto:sageleontregor@orange.fr)  
Directeur de la publication : Stéphane Lozdowski, Président du SMHL  
Conception : ©Breizland 02 98 85 03 54

